

ASSEMBLEE CONSTITUANTE
DU CANTON DE VAUD

**Procès-verbal de décisions de la 5^e séance plénière
tenue le 3 décembre 1999 au Palais de Beaulieu, de 10.30 à 13.20 heures**

Présidence de la séance Mme Yvette Jaggi

Ordre du jour

1. Comité : communications
2. Vérification des titres d'éligibilité : rapport du Comité
3. Promesses d'engagement de constituant-e-s qui remplacent les démissionnaires
4. Comité : élection complémentaire
5. Commission de structure et de coordination: désignation par l'Assemblée
6. Commissions thématiques
 - Rapports d'activité
 - Objets éventuels soumis au plénum (proposition présentée par écrit au plus tard lundi 29 novembre 1999)
7. Concept de communication : présentation et discussion
8. Divers et propositions individuelles

0. Procès-verbal

Sur proposition du comité, un point 3 bis est ajouté à l'ordre du jour : « Adoption du projet de budget 2000 de l'Assemblée constituante ».

1. Comité : communications

Mme Yvette Jaggi, coprésidente, ouvre la 5^e séance plénière en situant les travaux de l'Assemblée constituante du Canton de Vaud dans le contexte plus large de révisions constitutionnelles que vivent d'autres cantons. Bâle-Ville a élu récemment sa Constituante ; Genève s'interroge sur la nécessité d'une révision ; Fribourg poursuit ses travaux préliminaires et observe le Canton de Vaud.

Le comité a tenu cinq séances depuis son élection du 1er octobre. Il a ainsi pu :

- prendre connaissance des résultats de la journée de réflexion du 3 septembre ; la publication de ces résultats a été le sujet de la conférence de presse du Comité du 3 novembre ;
- déterminer un certain nombre de principes de fonctionnement des commissions thématiques (développé au point 6 de l'ordre du jour) ;
- définir la stratégie de communication dont il sera question au point 7 ;
- vérifier les titres d'éligibilité (point suivant de l'ordre du jour) ;
- fixer un projet de budget pour l'an 2000.

La date de la dernière Assemblée plénière du 1er semestre 2000 a été fixée au 7 juillet 2000 pour permettre à l'Assemblée de prendre connaissance des rapports des commissions thématiques, dont le délai de dépôt reste fixé au 30 juin.

Demandes reçues par le comité et qui concernent l'Assemblée :

- *Groupement de liaison des activités de jeunesse* (message joint au dernier envoi).
- *Vie associative* s'adresse particulièrement à la sous-commission « Eglise/Etat et Etat/Associations » de la Commission « Rôle et tâches de l'Etat » (commission 2) ; exprime

le souhait que la Constitution vaudoise traite des associations ; Vie associative a remis un document aux constituants dans la matinée.

- *Chambre consultative des étrangers de Lausanne* : demande au Comité de donner connaissance de sa lettre qui dit en substance :

2. Vérification des titres d'éligibilité : rapport du Comité

Le Comité a pris acte de la démission de cinq constituants et a constaté la validité des titres d'éligibilité de leurs remplaçants dont l'élection n'a fait l'objet d'aucun recours :

<i>Démission de Mmes et MM.</i>	<i>Arrond.</i>	<i>Liste</i>	<i>Remplacé par Mmes et MM.</i>
Denis Sulliger	5/10/99	Vevey Radical - démocratique	Michel Berney
Anne Bornand	31/10/99	Pully Socialiste – Forum de gauche	Judith Bovay
André Bugnon	31/10/99	Morges Jeunes hors parti et Ren. Centre	Laurent Corthay
Jean Fattebert	8/11/99	Payerne Renouveau Centre	Jean-Claude Pradervand
Jacqueline Borboën	22/11/99	Morges Jeunes hors parti et Ren. Centre	Olivier Gonvers

Au vote, l'assemblée accepte à l'unanimité le rapport et confirme l'élection des trois nouveaux constituants.

3. Promesses d'engagement de constituant-e-s qui remplacent les démissionnaires

M. Michel Berney, Mme Judith Bovay, M. Laurent Corthay, M. Jean-Claude Pradervand et M. Olivier Gonvers répondent « oui » à la promesse d'engagement.

3bis Adoption du projet de budget 2000

Le projet de budget 2000 est accepté avec les modifications suivantes :

- l'indemnité aux coprésidents est portée à 10'000 fr. au lieu de 20'000 fr.
- l'indemnité des présidents des commissions thématiques est réévaluée : ils toucheront une double indemnité de présence, en lieu et place d'une indemnité fixe de 120 fr.

4. Comité : élection complémentaire

M. Pascal Dessauges est élu au comité par acclamation en remplacement de M. Jean Fattebert.

5. Commission de structure et de coordination : désignation par l'Assemblée

Selon les désignations des commissions thématiques, la commission de structure et de coordination est composée des personnes suivantes :

Commission 1	Laurent Wehrli, Radical	Irène Wettstein Martin, Forum
Commission 2	Marcel Cohen-Dumani, Radical	Laurent Rebeaud, Vert
Commission 3	Pierre Hermanjat, Renouveau centre	Catherine Roulet, Vie associative
Commission 4	Philippe Mayor, Radical	Monique Freymond Bouquet, A propos
Commission 5	Luc Recordon, Vert	Cécile Berger, Libéral
Commission 6	Jacques Haldy, Libéral	Roland Troillet, Forum
Comité	Christelle Luisier, Radical	

L'Agora étant le seul groupe politique à ne pas être représenté à cette commission, il propose la candidature de M. Denis Bouvier. Une suspension de séance est décidée pour permettre à la commission 2 à laquelle appartient M. D. Bouvier de réexaminer sa représentation à la commission de structure et de coordination. A la reprise de la séance, la commission 2, annonce qu'elle confirme ses représentants. Afin de ne pas ralentir les travaux de la commission de structure et de coordination, l'Assemblée en désigne les membres (tableau ci-dessus). Le comité présentera une solution pour la représentation du groupe Agora à la séance du 4 février 2000.

6. Commissions thématiques : synthèse des rapports d'activité des présidents

Les présidents, ou leur remplaçant, des six commissions thématiques présentent un rapport d'activité dont l'intégralité sera transcrite dans le Bulletin de l'Assemblée constituante. (Les constituants qui souhaiteraient obtenir ces textes avant la parution du Bulletin peuvent les obtenir sur demande au secrétariat.) Interviennent dans l'ordre :

- 1) M. J.-M. Piguet, vice-président de la commission « Statut du Canton, principes généraux, rapports avec l'extérieur »
 - 2) M. G. Buhlmann, président de la commission « Rôle, tâches de l'Etat, finances »
 - 3) M. P. Hermanjat, président de la commission « Droits et devoirs fondamentaux »
 - 4) M. J.-P. Kulling, président de la commission « Droits politiques »
 - 5) M. R. Ostermann, président de la commission « Les trois pouvoirs : exécutif, législatif, judiciaire »
 - 6) M. J. Haldy, président temporaire de la commission « Organisation territoriale et communes »
- A noter deux interventions à l'issue de la présentation de ces rapports, l'une pour exprimer le soutien à la candidature de Mme A.-C. Lyon à la présidence de la commission 6, l'autre, au nom des femmes radicales, visant à démontrer que le refus d'élire Mme Lyon à ce poste n'est pas un signe d'anti-féminisme.

7. Concept de communication : présentation et discussion

Faute de temps, la discussion sur le concept de communication n'a pas pu se terminer. L'Assemblée prend la décision de ne pas procéder à un concours d'idées pour la réalisation du logo comme le proposait un constituant. Quelques remarques sur la première partie du document remis par le Comité ont été émises. Pour le reste, l'Assemblée adopte provisoirement les propositions du Comité, dans l'attente d'un nouveau débat sur ce sujet.

8. Divers

Points abordés :

- Demande que le procès-verbal de cette séance soit diffusé rapidement.
- Souhait que le salaire des étudiants-secrétaires soit assuré en cas de maladie.
- Un nombre important d'interférences entre commissions est constaté; ne faudrait-il pas envisager de réunir des commissions différentes sur un thème précis ?
- Est-il possible de se faire remplacer pour les séances de la commission de structure et de coordination ? La réponse est non.

Le 20 décembre 1999

La présidente de séance
Yvette Jaggi

La secrétaire générale
Francine Crettaz